Communications

CERCLE STÉNOGRAPHIQUE DE TOURCOING. — Les membres du Cercle Sténographique de Tourcoing, sont instamment priés de bien vouloir assister à la réunion extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 courant, à 8 heures du soir, au siège de la société, café Suisse.

— La « Société des Anciens Sous-officiers et Soldats de Tourcoing » se réunira le dimanche 27 mars, au siège, café Leclercq. A 3 heures 1/4, les membres de la commission ; à 5 heures 1/2, les sociétaires.

Le Broutteux se recommande pour les ARTICLES DE PREMIÈRE COMMUNION : livres, chapelets, images, objets de piété. IMPRIMERIE WATTEEUW, *39, rue Saint-Jacques*, Tourcoing. 32045

LILLE

L'agression de la Mi Carême. — La *Croix du Nord* annonce que l'état de santé de ses deux collaborateurs, MM. Georges et Paul Cieren, odieusement maltraités, dimanche, par une bande de figurants du cortège socialiste, s'est aggravé depuis vingt-quatre heures.

Tous deux ont dû rester alités pendant toute la journée d'hier : le médecin a ordonné un repos complet.

M. Georges Cieren a reçu notamment au-dessus de l'œil un coup de pavillon de trompette. Tout le visage est tuméfié et la fièvre s'est déclarée. Quant à M. Paul Cieren, il a le corps couvert de meurtrissures. Une douleur au flanc le fait particulièrement souffrir.

La disparition à Lille d'un rentier de Vieux-Condé. — Depuis le 22 février, jour du Mardi-Gras, un rentier de Vieux-Condé, M. Brouillard, âgé de 68 ans, qui était venu à Lille chez sa sœur, Mme Deswarte, demeurant rue Gombert, a disparu sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

Ce vieillard a été vu pour la dernière fois, le soir du Mardi-Gras, par des employés du tramway venant de Canteleu.

La famille, inquiète de la disparition de cet homme, a fait procéder tous ces jours à des fouilles dans le canal; mais elles n'ont donné aucun résultat. M. Broigne, commissaire, chef de la sûreté, a de son côté ouvert une enquête.

On croit à un suicide.

L'exposition culinaire de Lille. — Parmi les récompenses de l'exposition culinaire qui a eu lieu au Palais-Rameau, nous remarquons les suivantes :

Médailles de vermeil : MM. Gally, de Tourcoing; Dohet, de Tournai (Belgique).

Médaille de bronze : M. Charles Leuthereau, de Roubaix.

Médaille d'argent : M. Leplat-Desmettre, de Tourcoing.

Concerts & Spectacles

Tombola de la « Grande Fanfare ». — Nous apprenons que le tirage de la tombola de cette société se fera le samedi 26 mars prochain, en la Brasserie Universelle, place de la Gare.

A cet effet, nous croyons utile de rappeler qu'en plus des lots mis gracieusement à sa disposition par un certain nombre de membres bienfaiteurs et dont l'exposition a lieu en ce moment, au siège de la société, 63, rue de Lannoy, le comité organisateur a décidé d'ajouter les cinq primes suivantes :

1° Une obligation de la ville de Bruxelles (1896); 2° Un livret de la caisse d'épargne d'une valeur de 75 francs; 3° un de 50 fr.; 4° un de 25 fr.; 5° un de 25 francs.

Cette tombola sera précédée d'un concert (dont le programme paraîtra incessamment) commençant à neuf heures précises, et sera, en outre, suivie d'un bal à grand orchestre.

Des places spéciales seront réservées à MM. les membres honoraires et à leurs familles.

P. S. — On nous informe également, ce qui ne peut qu'accentuer et affirmer le succès de cette tombola, que M. Remy Cogghe, le sympathique artiste peintre roubaisien (1er prix de Rome) s'est engagé à faire le portrait du gagnant et que M. Victor Vaissier a, de son côté, fait don de plusieurs lots des plus précieux extraits de ses exquis produits.

Une tombola est organisé par le « Club Excelsior » pour couvrir les frais d'achat de son drapeau. Le tirage aura lieu, au siège de la société, le 3 avril. Ce drapeau est exposé à la vitrine de M. Lallemand, fleuriste, Grande-Rue. La bénédiction est fixée au dimanche de Pâques.

La commission du « Club Excelsior » adresse ses plus vifs remerciements à MM. Motte, Roussel, Vaissier, Sémoff, photographe, et en général à toutes les personnes qui ont contribué à l'achat de ce drapeau.

GRAND THÉATRE-HIPPODROME

La représentation de **FAUST** annoncée pour jeudi 24 mars, n'aura pas lieu par suite d'indisposition de M. Dons. Les billets pris en location seront remboursés chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 23 mars 1898.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — LE PROCÈS EN DIFFAMATION INTENTÉ PAR M. ALBERT HEYNDRICKX AU « RÉVEIL DU NORD. — L'*Egalité de Roubaix-Tourcoing* avait été, il y a un mois environ, condamnée par défaut à la requête de M. Albert Heyndrickx, pour les articles diffamatoires dont tout le monde se rappelle encore. M. Paul Morel, le gérant, avait été condamné à un mois de prison, 100 francs d'amende et 3,000 francs de dommages-intérêts, outre les insertions dans les journaux. Aujourd'hui l'affaire revient en opposition.

Me Dazet, avocat de l'*Egalité*, retenu à Valenciennes, fait demander remise à quinzaine.

Remplaçant Me Fauchille qui n'est pas encore arrivé, Me Gayet s'y oppose ; le Tribunal se rallie à cette demande, et retient l'affaire.

Dès lors, le gérant Morel, en l'absence de son avocat, ne sait plus que dire ni que faire ; toutefois, il comparaît.

A ce moment, arrive Me Fauchille qui lit ses conclusions, tendant à recevoir l'opposition et à confirmer le premier jugement ; il les développe en quelques mots.

Après cela, le Tribunal met l'affaire en délibéré ; le jugement sera rendu à huitaine.

IMPORTANTE QUESTION DE DOUANE. — Nos lecteurs se souviennent que nous avons relaté en détail, il y a huit jours, les débats de cette grave affaire, — graves surtout à cause des conséquences qu'elle aurait à Roubaix, Tourcoing et Lille. Il s'agissait de l'arrestation de trois garçons épiciers, Gress et les frères Decottignies, arrêtés rue du Tilleul au moment où ils livraient du café.

Le jugement devait être rendu aujourd'hui. A la demande de M. Hirsch, substitut, l'affaire est renvoyée à huitaine pour entendre les conclusions du ministère public.

AFFAIRES DIVERSES. — François André, 35 ans, demeurant à Tournai, un mois pour infraction à un arrêté d'expulsion. Thérèse Hovard, 37 ans, ménagère à Tourcoing, 6 jours pour mendicité. Richard Viaene, à Roncq, violation de domicile, 15 jours de prison.

Conseil de guerre de la 1re région. — UN HOMME TUÉ PAR UNE SENTINELLE À DUNKERQUE. — Cette affaire à peu près semblable à celle de Lille et dont nous avons aussi parlé en son temps, est venue hier devant le conseil de guerre du 1er corps d'armée séant à la citadelle de Lille. Bogaert est ce jeune soldat du 110e, à Dunkerque, qui, le 25 janvier 1898, à 10 h. 1/2 du soir, étant de faction au hangar Guillemiot, tua d'un coup de feu le marin Nelsen, du navire norwégien, le *Scandia*.

Il a été très nettement établi que Bogaert, voyant arriver, à 25 mètres, un inconnu, a crié quatre ou cinq fois : Halte-là ! Qui vive ! que ne recevant pas de réponse il a battu la terre de la crosse de son fusil et qu'il a manœuvré la cataasse mobile pour faire voir qu'il était armé, qu'il a encore crié : passe au large ou je fais feu ! qu'il a seulement après chargé son arme et qu'il a tiré au moment où il voyait l'inconnu se baisser comme pour ramasser des pierres. Les sommations ont été parfaitement entendues par les témoins. Nelson, quand il tomba, était encore à 15 mètres environ de la sentinelle.

Dans son réquisitoire, très modéré, le commissaire du gouvernement, après s'être associé aux regrets exprimés par la municipalité de Dunkerque, constate que Bogaert n'a fait qu'exécuter sa consigne, mais que peut-être il est permis de supposer qu'il a manqué de sang-froid, qu'il a cédé à un moment d'apeurement. Bogaert, à l'unanimité reconnu non coupable, a été acquitté. Bogaert est originaire de Neuf-Berquin, près Hazebrouck.

A propos de ces deux accidents, le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire relative à la délivrance de cartouches à balles aux factionnaires. Là-dessus, le *Temps* publie une lettre où il est dit que « la question peut être facilement résolue, si l'on se décide à munir les sentinelles d'une cartouche analogue à la cartouche belge dite de grève, ou à la cartouche italienne dite de mitraille. »

L'EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE

A HAUTMONT

Deux tués. — Nombreux blessés
Dégâts considérables

Nous avons dit que, mardi après-midi, vers trois heures, une formidable explosion a mis en émoi la population d'Hautmont. Voici de nouveaux détails :

Une forte chaudière horizontale de la fonderie Mathieu et Derombise, située au lieu dit « la Wargnorie, » par suite d'une cause encore inconnue, a éclaté. Les jets de vapeur se répandirent partout, atteignant les nombreux ouvriers qui poussaient des cris atroces de douleur.

A leur appel, on accourut de toutes parts; on fit des prodiges de dévouement pour leur porter secours.

Hélas ! on découvrit bientôt deux cadavres affreusement brûlés, ceux de MM. Ernest Proguiez, 41 ans, et de son beau-frère, Edmond Gillet, 40 ans, demeurant près de l'abattoir.

Une douzaine d'autres ouvriers furent également relevés plus ou moins grièvement blessés.

Parmi ceux dont l'état est grave, citons : MM. Jules Triste, Victor et Ernest Frégan, de Saint-Rémy-Mal-Bâti, Alphonse Mathieu, G. Joffroy, Victorien Druart.

M. J.-B. Destumiel, âgé de 18 ans, demeurant à Bernaupraez, est dans un état désespéré ; il a été transporté à l'infirmerie communale.

La force de l'explosion a été telle que les débris de la chaudière ont été lancés au milieu du chemin de Maubeuge, à Saint-Rémy. Le moulin à broyer le sable, qui pèse environ 3.000 kilos, a été projeté à dix mètres plus loin.

Cette explosion a causé une profonde panique à Hautmont et, durant toute l'après-midi, la foule a stationné sur les lieux de la catastrophe.

Le nommé Destumiel, qui avait été transporté blessé à l'hôpital, a expiré dans la journée de mercredi.

Cela porte donc le nombre des morts à trois au lieu de deux.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Roubaix, le 21 mars 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je viens de lire dans votre numéro d'hier une lettre de doléances d'un architecte roubaisien, se plaignant de la concurrence déloyale que des employés de l'administration urbaine font à sa profession. Je réponds à cette lettre en la complétant, en la généralisant.

Honneur au courageux citoyen qui a osé élever la voix pour signaler un abus scandaleux qui est une des causes de la ruine du pays. Honneur au courageux citoyen qui a osé dire tout haut ce que chacun pense tout bas. Je le félicite et je lui emboîte le pas en signalant à l'attention de mes concitoyens un abus non moins criant.

Ici, ce n'est pas Monsieur X... ou Monsieur Z... qui abusent, c'est une légion de salariés de la ville et de l'Etat, qui se servent de l'argent que nous, pauvres patentés, avons tant de peine à fournir pour payer leurs appointements; et qui se servent de cet argent, dis-je, à nous faire une concurrence déloyale en vendant à tout venant des bières, des vins et des liqueurs, sans payer patente, sans payer loyer, sans payer de personnel, enfin sans payer ces mille impositions qui écrasent le commerce local et patenté.

Tandis que nous, à cause précisément de tous ces frais, nous avons tant de peine à nouer les deux bouts, et que nous nous dépensons en efforts surhumains pour maintenir notre clientèle, ces messieurs, forts de leur situation administrative, font des affaires d'or pendant qu'ils sont en fonction ; et après, on augmentera encore nos patentes chaque année afin de leur offrir une retraite assurée !

Quel est l'homme, le plus prévenu, le plus endurci qui ne se révolte pas devant une pareille injustice ?

Qu'on nous parle encore, un siècle après la Révolution, des abus, des injustices de l'ancien régime des privilèges ?

La portée morale de ces abus est encore plus considérable. Car ceux qui par leur situation, devraient combattre l'alcoolisme chez les enfants qui leur sont confiés et chez les adultes qu'ils gouvernent, et par les conseils et par l'exemple, sont précisément par ce fait ceux qui propagent l'alcoolisme !

J'ajouterai un mot pour terminer, en signalant le danger pour les finances d'un gouvernement de remplacer ceux qui paient par ceux qui ne paient pas. Que dis-je ? de remplacer ceux qui fournissent les impôts par ceux qui les devorent. Non, je ne toucherai pas à cette corde, car on pourrait m'accuser de faire de la politique, tandis que je ne fais que de la préservation sociale.

Veuillez excuser, Monsieur le Rédacteur, la longueur de ma lettre et agréer mes salutations empressées.

A. NORMAND,
négociant en vins et spiritueux,
7, rue du Chemin-de-Fer.

Le prix de la chaux

Tourcoing, 21 mars 1898.

« Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu hier dans votre estimable journal sous la rubrique : « Belgique. Le syndicat des fabricants de ciment en Belgique », que les fabricants de chaux, constitués en syndicat, ont augmenté le prix de la chaux de 5 fr. par wagon.

Ce renseignement erroné étant de nature à provoquer des discussions avec nos clients, je prends la liberté de vous informer que, pour les négociants, la hausse faite par le syndicat est non de 5 fr. par wagon mais bien de 30 francs. Ce qui motive l'augmentation de 3 fr. le mètre cube faite par les négociants.

Dans l'espoir que, soucieux de la vérité et des intérêts des négociants, vous voudrez bien faire cette rectification, je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. *Un n gociant en chaux.*

A propos d'un groupe de la Mi-Carême

Tourcoing, 22 février 1898.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Les membres de la commission de l'harmonie La Fraternelle, qui a pour chef M. Charles Dhérin, vous prient de bien vouloir insérer la rectification suivante en réponse à votre compte-rendu concernant la Mi-Carême.

Un certain nombre de musiciens, dont quelques-uns font partie de notre société, ont formé un groupe qui a pris pour titre « Harmonie fin d'siècle » pour faire une sortie carnavalesque.

L'harmonie La Fraternelle n'a rien de commun avec ce groupe et c'est pour son honneur et pour lui éviter des ennuis que nous vous prions d'insérer notre protestation.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Pour la commission,
Le Chef,
Charles DHÉRIN.

Une pétition des habitants de la Tossée

Tourcoing, 21 mars 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Vous nous obligeriez si vous vouliez bien publier dans votre estimable journal le texte de la pétition que nous reproduisons ci-après, laquelle, recouverte des signatures des habitants du quartier de la Tossée, a été adressée à M. le Maire de Tourcoing :

« Monsieur le Maire,

» Les soussignés, tous ouvriers ou employés habitant les rues Magenta (ancienne ruelle Lepers) et Franklin, à la Tossée, ont l'honneur de porter les faits suivants à votre connaissance :

» Ils appellent votre bienveillante attention sur l'état extrêmement défectueux des chaussées *non pavées* des rues qu'ils habitent, lesquelles, surtout par les temps pluvieux, sont impraticables, remplies de boues et de cloaques dont une hygiène publique bien entendue ne saurait s'accommoder.

» De plus, la rue Franklin *n'est pas éclairée*.

» Partant de bonne heure au travail, revenant tard le soir, ils risquent tous les jours de se blesser faute d'éclairage, et, forcément, patauger dans la boue.

» Payant les impôts et les octrois comme les autres habitants de Tourcoing, n'ont-ils pas droit, en bonne justice, d'être traités sur le même pied ?

» Ils osent espérer que vous voudrez bien accorder bon accueil à leur réclamation et que la Ville fera paver et éclairer les rues qu'ils vous désignent.

» Dans cet espoir, ils vous présentent, Monsieur le Maire, leurs salutations respectueuses ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, nos civilités empressées.

Pour les pétitionnaires :
F. TRIOSEL,
rue Franklin, 37, Tourcoing.

Une requête au Sporting-Club Tourquennois

Tourcoing, le 21 mars 1898.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de donner l'hospitalité à ces quelques lignes dans votre estimable journal :

Le Sporting-Club Tourquennois est toujours de plus en plus en vogue et toute la presse parisienne ainsi que votre journal ont par des articles élogieux félicité ces jeunes gens d'avoir su donner au sport un nouvel élan en province. Ces jeunes gens qui ont déjà fait tant pour Tourcoing, où le dimanche après-midi on ne sait où diriger ses pas, ne pourraient-ils pas encore faire un sacrifice en faveur des personnes peu fortunées et leur procurer le moyen d'aller assister à toutes les fêtes du Sporting-Club Tourquennois sans trop dégarnir leur bourse.

J'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que votre journal se fera comme toujours l'écho de notre désir et que nous pouvons à l'avance vous remercier ainsi que les membres du Sporting-Club Tourquennois.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre sincère considération. *Un groupe d'employés.*

Les Commissions d'assistance publique

Mouvaux, le 21 mars 1898.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Monsieur,

Permettez-moi d'user de la publicité de votre estimable journal pour signaler au public le fait suivant :

« A Mouvaux, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance se compose, en très grande majorité, presque exclusivement de marchands et commerçants de détail.

» Les indigents, qui ne peuvent obtenir les secours que par l'intermédiaire des administrateurs, se croient bien souvent, à tort ou à raison, obligés de se fournir chez eux et d'y faire leurs achats.

» Il vaudrait mieux, à mon sens, pour respecter toute la liberté du pauvre — et cette liberté là est la plus respectable de toutes — ne voir figurer dans les commissions des Bureaux de bienfaisance que des personnes étrangères à tout commerce, au dessus de toute suspicion, même injuste.

» Persuadée que ma réclamation sera appuyée par tous les petits commerçants, je vous prie de me croire, Monsieur le Rédacteur, votre bien obligé.

» *Un petit commerçant.* »

PETITE CORRESPONDANCE

H. M. F. 3. — Adressez une supplique à M. le Préfet du Nord.

K. et U. — 1° Oui, 2° si vous ignorez la chose, non.

Agenor K. 78. — Il faut au préalable obtenir le consentement du colonel.

Un lecteur. — *La France automobile*, à Paris.

Cyrille D. à Tourcoing. — Il y a trois sortes de généraux : général de brigade, de division et chef de corps d'armée. Ce dernier est supérieur aux autres.

Demande. — Combien y a-t-il de sortes de généraux dans un corps d'armée ? Quel est le plus haut en grade ?

N'ACHETEZ PAS DE COFFRES-FORTS sans voir les nouveaux modèles de *Fichet* de *Paris*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425

NORD

Attaques nocturnes à La Madeleine. — M. Crouzet, fabricant de déchets et d'étoupes, sortait dans la soirée du samedi 12, lorsqu'il vit se dresser devant lui deux ombres menaçantes. Il rentra dans son usine et n'en sortit qu'en compagnie de quelques ouvriers, mais il ne vit plus rien.

Samedi dernier il était attaqué au même endroit par deux individus qui, le terrassant, le frappèrent à la figure avec un bâton mais ne touchèrent pas à son porte-monnaie. M. Crouzet regagna son usine et n'en sortit qu'avec son contre-maître; cette fois encore il vit venir à lui deux individus, mais M. Van Opstal les mit en fuite en déchargeant son revolver en l'air. Les blessures de la victime sont assez sérieuses; une enquête est ouverte.

Nos représentants au Parlement. — *Chambre des députés.* — Séance du mardi 22 mars.

Scrutin sur la disjonction de l'amendement de M. Ricard au projet de loi sur les circonscriptions électorales. La Chambre a adopté par 285 voix contre 252.

Ont voté *pour* : MM. Cochin, Coget, Dansette, Fanien, Guillain, Loyer, Le Gavrian, Michau, de Montalembert, Pichon, des Rotours, Siveton, Mathieu, Wendel-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Carpentier-Risbourg, Defontaine, Dron, Evrard Ellez, Guesde, Guillemin, Lepez, Sever.

N'a pas pris part au vote : M. Lemire.

Transport international. — Le parquet de Valenciennes s'est rendu, mercredi matin, à l'extrême frontière, à Bon Secours, pour un transport international. Le nommé Labbé, propriétaire d'une maison mal famée, à Valenciennes, et maquignon, inculpé de vols de chevaux, a été confronté avec un de ses complices amené par le parquet de Tournai. Le parquet de Valenciennes était de retour dans la soirée.

Le crime d'Oonaing. — L'instruction du meurtre de Deroteleur a été reprise hier. Dans l'après-midi sont venus au Palais de Justice la femme Mascret et ses filles, ainsi que plusieurs témoins, afin de préciser au juge d'instruction certains détails. L'affaire semble s'enchevêtrer à dessein et la lumière n'est pas encore prête d'être faite sur cette pénible affaire.

Un homme écrasé en gare d'Hazebrouck. — Un terrible accident s'est produit mercredi à la gare d'Hazebrouck : un ouvrier de ferme, Désiré de Saint-Jean, âgé de cinquante-sept ans, père de quatre enfants, en traversant une des voies du « cul-de-sac », a été tamponné par un train en manœuvre. On n'a pu relever qu'un cadavre.

Un fou à Anzin. — Mercredi matin, vers dix heures, le nommé Hippolyte Toulan, accompagné de sa femme, rentrait route de Saint-Amand, à l'estaminet de la *Villette*, tenu par M. Dubois. Cet homme s'était déjà livré un peu auparavant à quelques extravagances dans un hôtel où il avait déjeuné.

Après avoir feuilleté les journaux illustrés qui se trouvaient sur la table à la *Villette*, il pénétra dans la cuisine. Saisissant le tisonnier il s'apprêtait à lever le couvercle du poêle pour y jeter les journaux.

Mme Dubois voulant l'en empêcher, Toulan la saisit au collet et lui introduisit le tisonnier dans la bouche. Aux cris poussés par la cabaretière, le pauvre aliéné prit la fuite. Mais, vers une heure de l'après-midi, il revenait seul et regardait l'enseigne de la maison en disant : oui, c'est bien là.

M. Dubois, voyant qu'il se trouvait en présence d'un fou, l'empoigna et, aide de quelques curieux, il le remit entre les mains des agents. Le docteur Vallé a ordonné son transfert à l'hôpital de Valenciennes. La blessure de Mme Dubois est sans gravité.

Toulan était saisi d'un délire de la persécution. Il voyait partout des gendarmes et des agents qui voulaient l'arrêter. Il disait à sa femme qu'elle était leur complice.

Toulan, qui est âgé de 51 ans, était récemment constructeur mécanicien à Paris ; il avait fait de mauvaises affaires et était venu à Anzin pour travailler dans un établissement de cette ville.

PAS-DE-CALAIS

M. Félix Faure ne viendra pas à Lens. — On avait annoncé que M. Félix Faure devait visiter ces jours-ci les mines de Lens et qu'on s'occupait actuellement à l'Elysée des préparatifs de son voyage.

A l'Elysée, où nous avons demandé confirmation de cette nouvelle, il nous a été répondu qu'on n'avait pas à s'occuper des préparatifs d'un voyage qui n'aurait pas lieu.

Les élections consulaires de Calais devant la Cour de Cassation. — On se rappelle que M. Ch. Wiart avait été élu juge-suppléant au Tribunal de commerce de Calais le 20 décembre 1897. Cette élection avait été annulée le 3 janvier, par la Cour d'appel de Douai, parce que M. Wiart n'était pas inscrit sur la liste des électeurs, et l'était pas, disait le jugement, un ancien commerçant, puisqu'il exerçait au jour de l'élection, une profession commerciale.

La Cour de cassation vient de rendre son arrêt dans cette affaire, en cassant l'arrêt de la Cour de Douai et renvoyant l'affaire devant la Cour d'Amiens.

L'affaire de Norrent-Fontes. — Le tribunal correctionnel de Béthune a rendu son jugement dans l'affaire de la fille Marie Vachet qui a tiré des coups de revolver sur la receveuse des postes de Norrent-Fontes, Mlle Blanche Debuissy. Marie Vachet était venue dans la localité avec le receveur de l'enregistrement, abandonnant sa vieille mère et un jeune enfant.

C'est la jalousie qui l'a poussée à accomplir sa tentative de meurtre. La coupable a été condamnée à trois mois de prison.

DEUX NOUVEAUX ÉVÊQUES

Le *Gaulois* publie des notes sur deux des évêques dont la nomination a été signée au dernier Conseil des ministres : Mgr Deramecourt, vicaire général d'Arras, et Mgr Meunier, dont la carrière sacerdotale s'est passée en partie dans notre région. Voici les notes du *Gaulois* :

MONSEIGNEUR DERAMECOURT
ÉVÊQUE DE SOISSONS

Mgr Augustin-Victor Deramecourt est appelé à succéder à Mgr Duval sur le siège de Soissons.

Originaire du Pas-de-Calais, où il est né, à Beauvois, le 7 mars 1841, il a été ordonné prêtre en 1865.

D'abord professeur au petit séminaire d'Arras, il devint, en 1886, supérieur de cette maison d'éducation après y avoir successivement occupé plusieurs chaires.

Ses élèves gardent le meilleur souvenir de la clarté de son enseignement et de l'extrême bienveillance qui est le trait distinctif de son caractère.

En 1894, l'abbé Deramecourt succéda, comme vicaire général d'Arras, à M. l'abbé Sueur, qui venait d'être nommé à l'évêché d'Evreux.

MONSEIGNEUR MEUNIER
ÉVÊQUE D'ÉVREUX

Mgr Meunier est appelé à succéder au regretté Mgr Colomb, que son clergé eut à peine le temps de connaître puisque ce prélat mourut quelques mois à peine après avoir pris possession du siège d'Evreux.

Mgr Philippe Meunier est originaire de la Corse, où il est né, à Calvi, le 18 janvier 1844, mais c'est au grand séminaire d'Arras qu'il a fait ses études et qu'il a été ordonné prêtre en 1868.

Il fut tour à tour, dans ce diocèse, professeur à Boulogne, vicaire à Guines, curé de Marcomme, curé d'Hesdin.

Mgr Sueur, qui l'avait connu à Arras, où ce prélat était vicaire général avant d'être appelé à l'évêché d'Evreux, le choisit comme vicaire général lors de sa translation de l'évêché d'Evreux à l'archevêché d'Avignon.

Mgr Sueur et Mgr Meunier sont liés par une étroite affection, dont le nouvel évêque d'Evreux éprouve aujourd'hui le bienfaisant effet.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MAIREAUX-HENNEQUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Ismérie HENNEQUIN, veuve de Monsieur Louis MAIREAUX, décédée à Roubaix, le 23 mars 1898, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 25 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 24, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Barbieux, 10.

BELGIQUE

A la Chambre. — La discussion de la proposition modifiant la date des élections législatives a été reprise mercredi.

La demande de M. l'abbé Daens de fixer les élections au mois d'octobre a été écartée. La proposition du gouvernement fixant ces mêmes élections au 22 mai a été adoptée ; le second vote aura lieu vendredi.

Plusieurs orateurs se sont prononcés pour et contre ces deux dates.

M. Renkin a démontré que cette question était une question de sincérité et de logique; que dans plusieurs arrondissements des Flandres, il y avait à certaines époques 40 0/0 d'électeurs ouvriers absents. C'est un devoir d'empêcher qu'il n'y ait pas à ces moments des élections législatives. En terminant, l'orateur a appuyé la proposition Daens.

Une discussion assez vive s'est engagée entre MM. Woeste et Daens dans laquelle il a été longuement question de leur rivalité aux élections d'Alost.

La clôture a été votée malgré l'opposition de M. De Guchteneere.

Au Sénat. — Le Sénat a achevé mercredi la discussion des articles du projet de loi relatif aux unions professionnelles.

Le projet a été finalement voté presque à l'unanimité des membres présents.

Le projet de loi augmentant le personnel du tribunal de première instance à Liège a ensuite été adopté ; puis on a entamé la discussion du budget de la justice.

Le travail en chambre. — M. le ministre Nyssens étudie en ce moment l'organisation d'une enquête qui s'étendrait à tout le pays et aurait trait aux conditions dans lesquelles s'effectue le travail en chambre.

Les élections. — A TONGRES. — Le comte de Burchgrave d'Altena renonce à demander le renouvellement de son mandat de sénateur de l'arrondissement de Tongres.

Château royal transformé en hôtel. — (De notre correspondant), — Le domaine royal d'Ardenne, augmenté tout exprès de deux importantes annexes, ainsi que de toutes les dépendances — 4,000 hectares de chasse, pêche, etc. — vient d'être concédé à la Compagnie internationale des Grands-Hôtels. Celle-ci va le transformer en hôtel et lieu de villégiature aristocratique, avec tir au pigeon, chasses à courre, etc. La Compagnie commencera des cette année l'exploitation de la concession.

La convention franco-belge concernant les miliciens. — La convention franco-belge de 1891, qui a pour but de régler la situation des miliciens nés en France de parents belges, donne lieu encore à certaines difficultés.

Plusieurs de ces miliciens refusent de décliner la nationalité française au moment de leur majorité, après avoir au moins implicitement opté pour la nationalité belge en se mettant en règle en Belgique vis-à-vis de la loi belge du recrutement. Ils sont devenus français, irrévocablement. Et leur inscription éventuelle sur les contrôles de l'armée française serait conforme à l'article 3 de la convention, en dépit de la régularité de leur inscription en Belgique. De là retour possible des difficultés internationales auxquelles la convention a eu précisément pour but de remédier.

Pour y parer, M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux gouverneurs une circulaire transmise aux administrations communales, invitées à exiger des miliciens nés en France de parents belges, qui se feraient inscrire en Belgique à l'âge de 19 ans, une déclaration catégorique et explicite d'option pour la nationalité belge, l'inscription n'étant admise que sur leur résolution de décliner à 24 ans la nationalité française.

Le baron Dhanis au Congo. — Des bruits alarmants avaient couru sur l'expédition commandée par le baron Dhanis contre les Matabeles révoltés.

Le *Soir* se dit en mesure de démentir ces bruits.

Il ajoute qu'aux Faits on n'a aucune crainte à ce sujet. Les troupes de l'Etat sont en force, mais ne paraviennent pas à rencontrer les rebelles, divisés en trois ou quatre bandes, et qui fuient à leur approche.

Les troupes de l'Etat, commandées par le lieutenant Dorine, ont livré bataille à une partie de révoltés, commandés par Salibotto, entre les rivières Oso et Eosia, à l'ouest du 26e degré. Le lieutenant Dorine a remporté une victoire complète, mais le sous-lieutenant Mellaert a été tué.

Bruxelles. — *Chute mortelle d'un instituteur.* — Mardi après-midi, un instituteur communal de Saint-Gilles, lez-Bruxelles, était en train de visiter les travaux de construction d'une maison qu'il faisait bâtir, quand soudain, se trouvant au 2e étage, il perdit l'équilibre et tomba à travers les gitages. Dans sa chûte, il s'est abîmé sur des matériaux et s'est fendu le crâne. Quelques minutes après, il succombait.

Malines. — *Une ferme complètement brûlée.* — Lundi soir, un incendie a éclaté dans la ferme de M. Coudré, rue Droite, à Putte.

La maison, les meubles, l'étable, les bestiaux, tout a été brûlé.

Alost. — *Un jeune homme broyé par un train.* — Lundi soir, un terrible accident a eu lieu au passage à niveau de la chaussée de Bruxelles, située à proximité de la gare des marchandises Alost-Est.

Quatre jeunes gens, qui s'en revenaient de la campagne, où ils s'étaient amusés, ont escaladé la barrière du passage en question, juste au moment où le train 3059 bruxelle passait en pleine vitesse.

Ce train, dit « des ouvriers, » arrive en gare Alost-Nord, à 8 heures 35 du soir. Trois des imprudents ont pu se sauver à temps; quant au quatrième il a été pris par la machine et horriblement déchiqueté.

Lauwe. — *Une famille désunie.* — *Un jeune homme frappe à coups de couteau par son frère, soldat.* — Un jeune homme de 19 ans, Jean Louis Vandewaele, ouvrier de fabrique, dont la conduite n'était pas à l'abri de toute critique, avait abandonné le toit paternel et était allé, depuis quelque temps, se fixer à Reckem.

Lundi dernier, il se rencontra à l'estaminet du « Bien Venu », à Lauwe, avec son père, qu'accompagnaient ses deux autres fils, Henri et Isidore, qui fait actuellement son service militaire à Tournai et qui était revenu en congé.

Le soldat, plus âgé que Jean-Louis, lui adressa des observations qui furent fort mal reçues : on en vint vite aux mains et l'enfant prodigue, qui savait faire face à tous, ne calculait pas ses coups : alors le malheureux soldat, lors de lui, prit son couteau et en frappa son frère ; la lame heureusement rencontra une côte, car le coup avait été porté avec tant de violence que la blessure eût pu être mortelle.

Jean-Louis, dont l'état ne donne pas d'inquiétude, reçoit les soins du docteur Glorieux, de Lauwe.

Mouscron. — *Les adjudications.* — Les adjudications des travaux pour la reconstruction de la route de Mouscron à Mont-à-Leux ont eu lieu à Bruges. Ces travaux commenceront incessamment. La route sera élargie et repavée complètement à neuf, ce qui fera une des plus belles chaussées de la contrée.

— *Une saisie de produits pharmaceutiques.* — Mercredi matin, M. Verne, pharmacien à Courtrai, délégué par le parquet de cette ville, est descendu à Mouscron. Accompagné de M. Strypstein, commissaire de police, il s'est rendu dans plusieurs épiceries où différents produits du domaine de la pharmacie ont été saisis.

Menin. — *Infraction à un arrêté d'expulsion.* — Un marchand colporteur, domicilié à Tourcoing et demeurant actuellement à Roubaix, Auguste-Joseph Desurmont, âgé de 57 ans, qui avait été expulsé par arrêté royal du 20 mars 1886, avait passé la frontière mercredi matin; il a été reconnu par un garde qui l'a conduit au poste.

D'un avis le concernant, reçu de Bruxelles, il résulte que le malheureux marchand se trouvait en état de récidive.

Il a été écroué l'après-midi à la prison de Courtrai.

Courtrai. — *Un nouveau patronage.* — Une regrettable lacune est enfin comblée, la paroisse de St-Roch qui, seule de toutes les paroisses de Courtrai, ne possédait pas de patronage pour jeunes gens, vient de marcher sur les traces des autres paroisses et de créer cette œuvre hautement utile. Nous fûmes conviés dimanche passé à la soirée d'inauguration solennelle et l'on peut prédireque, grâce à l'impulsion donnée à l'œuvre, celle-ci sera excellente. Diverses sections d'agrément sont instaurées; c'était la section dramatique qui se produisait dimanche.

Une comédie en 4 actes, *Le Testament*, fut enlevée avec une verve rarement égalée. Les intermèdes comiques étaient confiés à M. R. N.... c'est dire que le succès fut grand. Souhaitons que l'œuvre prenne place au même rang que les œuvres similaires de notre ville et partage avec elles la faveur charitable des catholiques de Courtrai.

— *Association Belge de Photographie* — Hier, nous eûmes le plaisir d'assister à une magnifique séance de projections lumineuses, donnée au grand salon de l'Hôtel de Ville, par les soins de la section de Courtrai. Le public prend goût à ces manifestations de l'art photographique; près de deux cents vues, parmi lesquelles des séries de toute beauté, notamment les contre-jours de M. Misonne, ont fait l'admiration des spectateurs. Le public était des plus choisis. Le salon de l'Hôtel de Ville était comble.

— *Cercle choral « Amicitia ».* — Le deuxième et dernier concert de la saison se donne jeudi, 24 mars, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de M. et Mlle Minssart, et de M. Leenders, violoniste.

Marcke-près-Courtrai. — *La découverte d'un pendu.* — Un ouvrier agricole, Louis Van Overberghe, âge de 37 ans, demeurant à Marcke, a été trouvé pendu chez lui, mercredi matin, à la rampe de l'escalier. Cet individu était rentré très tard, la veille, après s'être livré à de copieuses libations.

On croit qu'il s'est suicidé étant encore sous